

D437 E14

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE

DEVANT LES ASSEMBLÉES

DE GUADELOUPE

( Basse-Terre, le 5 février 1983)

Messieurs les Présidents,  
Monsieur le Commissaire de la République,  
Mesdames et Messieurs les élus,

Je suis heureux de me retrouver parmi vous, ici en Guadeloupe.

Je suis venu aujourd'hui à Pointe-à-Pitre, dernière étape de ma visite à la France de Guyane et des Antilles vous apporter, en compagnie d'Henri EMMANUELLI, le secrétaire d'Etat aux Départements d'outre-mer le salut et le soutien de votre gouvernement.

Nous sommes venus pour vous écouter et saisir plus directement, chez vous, vos difficultés et vos souhaits.

Nous sommes venus pour vous expliquer la politique de décentralisation engagée par le gouvernement non seulement en métropole mais aussi dans les départements d'outre-mer.

Pourquoi cette décentralisation ?

Pour mettre notre pays à l'heure de cette fin du XXe

siècle.

.../...

Pour en finir avec des siècles de jacobinisme et de centralisme.

Pour que les élus, qui connaissent les besoins de leur population et savent comment y répondre puissent prendre enfin toutes leurs responsabilités.

Une telle réforme, essentielle certes et profonde, passe nécessairement par un changement global du paysage administratif de notre pays.

L'administration forte a permis à notre pays d'exister et de se doter d'un service public efficace. Mais devant la complexité croissante de ses tâches, elle avait une fâcheuse tendance à se centraliser et à étouffer dynamisme et volontés locales.

Notre démarche depuis 20 mois est simple.

Elle consiste à rapprocher le pouvoir des citoyens dans les communes, dans les départements, dans les régions.

Elle consiste à donner aux collectivités, qu'elles soient territoriales ou locales, les compétences et les moyens de participer activement aux côtés de l'Etat, à leur propre développement économique.

Elle consiste à donner à chacune des composantes du peuple français un cadre qui lui permette d'accéder à son identité propre tout en participant au développement de notre patrimoine culturel commun.

Je l'ai dit hier en Martinique, je tiens à vous le répéter ici à Basse-Terre.

Le créole existe, il doit être reconnu. Développer l'étude à français est une nécessité. Elle ne doit pas passer par l'ignorance du créole, ou pire, par sa répression.

.../..

D632F02

Votre identité culturelle, votre identité créole vous y avez droit. C'est une question de dignité.

De même que vous avez non seulement le droit mais je dirai même le devoir d'être toujours mieux inséré dans votre environnement géographique, celui de la Caraïbe.

Et cela aussi la régionalisation, la décentralisation vous le permet.

Or, dans la Caraïbe, il existe une tradition d'échange entre les îles. Cette tradition il faut savoir la prendre en compte. Il faut lutter contre le développement de tout égoïsme excessif, de toute xénophobie.

Je le dis parce que je connais les problèmes sérieux et réels que vous pose l'immigration sauvage.

Il faut lutter contre cet excès. C'est vrai et je demande au Commissaire de la République de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans ce domaine. Le gouvernement est d'ailleurs décidé à aider à cette tâche puisqu'il a prévu de renforcer les moyens dont dispose l'administration en affectant une redoute côtière à la police de l'air et des frontières. Les effectifs seront renforcés d'au moins 12 fonctionnaires et le réseau radio sera amélioré.

Mais, je le répète, la lutte contre cet excès doit éviter tout excès inverse.

Votre propre droit à la différence a été trop longtemps ignoré pour que vous ne soyez pas aujourd'hui vigiliants dans son respect.

.../...

Le droit à l'identité culturelle est l'un des droits inaliénables de l'homme.

Que vous soyez Antillais et Guadeloupéens avec vos spécificités culturelles, cela enrichit la France entière.

Toutes les cultures régionales sont reconnues et respectées. Cela est vrai en métropole pour les Flamands, les Auvergnats, les Bretons ou les Alsaciens. Cela doit être vrai outre-mer dans le cadre des institutions de la République et en Guadeloupe en particulier.

Cette évolution est décisive, c'est sans aucun doute la plus importante de toutes celles que nous avons entreprises.

Nous n'en sommes encore qu'à la période de mise en place. Nous en prendrons mieux conscience au cours des prochaines années quand elle aura pris toute son ampleur.

Depuis un quart de siècle, depuis dix ans surtout on parlait beaucoup de décentralisation. Les gouvernements précédents avaient fait quelques tentatives en préparant des textes. Mais ils sont tous restés dans des tiroirs, rien de concret n'a été accompli.

Aujourd'hui, la décentralisation commence à entrer dans les faits. La France change, les rapports entre les citoyens et l'Etat se modifient.

Une telle mutation, tout le monde le comprend bien, devait être adaptée aux spécificités des départements d'outre-mer non pas hors ni même à côté, mais dans le cadre de la République française.

Ces adaptations nous y avons procédé. Le Parlement les a adoptées. Elles sont contenues dans la loi du 31 décembre 1982.

Ce texte prévoit que les citoyennes et les citoyens des départements d'outre-mer vont pouvoir désormais désigner eux-mêmes, au suffrage universel direct et à la proportionnelle, leurs représentants aux conseils régionaux.

Comme les autres départements d'outre-mer, la Guadeloupe va ainsi devenir une collectivité de plein exercice.

Ses compétences seront celles des régions de métropole. Des attributions spécifiques lui permettront en outre de prendre en charge le développement économique et social de cette île et sa politique culturelle.

Voilà Mesdames et Messieurs les élus les missions qu'auront à remplir ceux qui seront élus par les habitants de votre département le 20 février prochain.

Cette réforme s'imposait.

Nous l'avons lancée, nous veillons à son application.

C'est ainsi que nous respecterons l'engagement que j'ai pris devant toutes les populations d'outre-mer que j'ai déjà rencontrées.

Le gouvernement veut que l'ensemble des Français, quelle que soit leur origine, quel que soit leur territoire puissent marcher ensemble et d'un même pas.

\*

\* \* \*

Ensemble et d'un même pas cela veut dire que nos priorités qui ont nom justice sociale, lutte contre les inégalités tés et solidarité nationale soient des priorités pour tous.

C'est pourquoi l'ensemble des réformes sociales entreprises depuis 20 mois a été appliquée en même temps en métropole

.../...

pôle et outre-mer. Il n'y a pas un changement pour la métropole et un changement pour l'outre-mer.

Tous les Français changent, ensemble et d'un même pas.

Les gagnants du changement sont chaque jour plus nombreux, ici en outre-mer comme en métropole.

Mais la justice sociale, la lutte contre les inégalités, nous commandent de tenir compte ici des retards qui se sont trop longtemps accumulés.

C'est ainsi que les travailleurs d'outre-mer voient le SMIC augmenter non seulement comme en métropole mais même plus vite. Le SMIC a augmenté dans vos départements de 32,5 % en vingt mois. Le dernier rattrapage a eu lieu le 1er décembre 1982.

C'est ainsi que les allocations familiales ont progressé dans vos départements de près de 50 % depuis le mois de juin 1981.

Toutes ces mesures ont permis une sensible augmentation du pouvoir d'achat.

D'autant que dans le même temps, nous avons réussi à ralentir le rythme de l'inflation.

Elle est passée de 14 % en 1981 à 10,2 % l'an dernier pour la Guadeloupe.

C'est un résultat appréciable. Laissez-moi pourtant vous dire, Messdemoiselles et Messieurs les élus, qu'il reste insuffisant.

.../...

5 bis,-

D437F06

Nous sommes sur le bonne voie mais nous devons redoubler d'efforts pour que l'objectif du gouvernement de ne pas excéder 8 % d'inflation en 1983 puisse être atteint. Pour l'ensemble de la France mais aussi ici en Guadeloupe.

L'inflation est l'impôt le plus injuste qui soit. Celui qui mine les revenus des plus défavorisés.

C'est aussi une drogue, une drogue particulièrement nocive, qui ronge les économies, décourage les investissements, mine la compétitivité.

Je vais, dans un moment, évoquer la situation de l'industrie sucrière. Avant d'en parler en détail, je veux vous mettre solennellement en garde : rien de ce que nous vous proposons ne sera durablement efficace si les Guadeloupéens ne s'engagent pas résolument dans la lutte contre l'inflation. C'est là un enjeu décisif pour l'avenir de l'économie du département.

Ne l'oubliez pas.



DU 31/01

Efforts en matière d'inflation mais efforts nécessaires aussi sur le front du chômage.

Vous savez que nous avons réussi en 1982 à stopper et même à faire régresser le rythme du chômage pour la métropole. Il n'en est pas de même aux Antilles.

Je pense pour ma part qu'une partie de l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi enregistré résulte d'une meilleure organisation des listes de l'ANPE.

Il n'en demeure pas moins que notre combat continue.

L'amélioration progressive de l'activité économique qui, me dit-on, est actuellement constatée devrait, nous l'espérons tous, permettre de renverser cette tendance.

Cette activité économique nous devons travailler tous ensemble à la rendre plus forte, plus stable, plus authentiquement guadeloupéenne.

Je voudrais sur ce sujet aborder deux points précis qui, je le sais, vous tiennent à cœur. Je veux tout d'abord vous répéter ce que j'ai annoncé hier à Fort-de-France devant les conseillers généraux et régionaux de Martinique en ce qui concerne la cotisation instituée sur les alcools.

Cette cotisation sera adaptée à vos productions d'alcool locales. Elle ne doit pas peser d'un poids démesuré ici alors qu'en métropole, elle n'excède pas 20 % du prix d'une bouteille.

.../...

C'est pourquoi avant toute décision définitive,  
j'ai décidé de recevoir, à la mi mars, les élus régionaux.

Rien ne sera tranché avant cette concertation avec  
eux.

En ce qui concerne maintenant le problème spécifique de la Guadeloupe et de son économie sucrière qui se trouve aujourd'hui "dégradée", je veux être clair.

Je tiens à vous dire qu'il n'est que temps de prendre conscience de la menace. La menace qui pèse sur l'économie sucrière.

Le bilan des dix dernières années est éloquent ; de 1971 à 1981 :

- la production de canne a diminué de moitié ;
- la surface agricole plantée s'est réduite de 25 %
- le rendement à l'hectare, supérieur à 60 tonnes est aujourd'hui largement inférieur à 50 tonnes
- le nombre d'usines a été ramené de 9 à 4.

Cette évolution n'est pas inéluctable. La conviction du gouvernement est qu'elle peut être enrayer si des mesures draconiennes, appliquées de façon solidaire par toutes les parties prenantes, sont prises sans délai. Il est prêt à y apporter sa part, mais le gouvernement ne peut se substituer à l'effort concerté de tous ceux qui se consacrent à cette production.

Je suis venu aujourd'hui vous proposer un plan de rénovation de l'économie cannière et sucrière en Guadeloupe, qui permette à l'économie de l'île de tirer la meilleure part des programme d'irrigation et de la réforme foncière en cours de réalisation.

.../...

DU37FO9

Le plan concerne tous les partenaires de la filière : planteurs, ouvriers agricoles, salariés, usiniers et élus locaux. Sa réussite dépend de tous et son application intégrale est la condition du maintien de ce secteur et des nombreux emplois qu'il assure.

Le plan s'articule autour de trois objectifs pour lesquels sont définis un ensemble de mesures :

objectifs

- 1) accroître ~~des~~ tonnages aux usines pour conformer le revenu et l'emploi agricoles et éviter qu'elles ne continuent de travailler en sous capacité, c'est-à-dire à perte, ce qui les conduirait à fermer ;
- 2) remettre à niveau convenable la rentabilité des exploitations agricoles et veiller parallèlement à adapter les structures et les méthodes agricoles ;
- 3) soutenir pendant une période transitoire la situation financière des sociétés surcrières, pour éviter leur fermeture.

x

x x

Le projet que le gouvernement vous propose pour atteindre ces objectifs comprend :

- la restauration de la rentabilité de la filière qui sera assurée, dès cette année, par une augmentation du prix de la canne que j'ai décidé de fixer à 220 F. la tonne pour la campagne 1983. C'est-à-dire à un niveau sensiblement supérieur à celui qui résulterait d'une stricte application de la hausse des prix.

Une garantie de progression de ce prix, au même rythme que le coût de la vie, dans les deux prochaines

.../..

années, sera assurée par l'Etat dans la mesure où la progression des rémunérations dans le secteur cannier évoluera à ce même rythme.

Le complément de prix sera maintenu cette année à 25 frs pour les 500 premières tonnes de canne et 9 frs pour les 500 tonnes suivantes. Ainsi les petits planteurs bénéficieront au total de 245 francs par tonne !

- un accroissement des tonnages livrés aux usines par un effort de replantation sur 10 000 ha en trois ans, et un renouveau des variétés plantées.

A cet effet, l'aide de l'Etat sera portée dès cette année à 2.500 frs par <sup>hectare</sup>/replante ce qui, avec l'aide accordée par le département, permettra de couvrir la moitié des frais de replantation.

Les moyens d'encadrement technique et de formation seront réorganisés pour accroître leur efficacité et faire face aux besoins nouveaux issus notamment de la rétrocession accélérée des terres concernées par la réforme foncière.

- un renouveau de l'économie cannière par la réorganisation des exploitations, ce qui suppose : l'inscription de tous les planteurs à l'AMEXA, la constitution d'un fichier des exploitants, l'instauration et le respect des plans de coupe, l'organisation rationnelle des transports de cannes.

Pour inciter les planteurs à mettre rapidement ces mesures en place, ils auront droit à un "complément" de prix de 40 frs la tonne pour la campagne 1983-84, de 30 frs la tonne pour 1984-85 et de 20 frs la tonne pour 1985-86.

L'ensemble de ces mesures, tant à l'égard des planteurs que des industriels, n'atteindront leurs objectifs que si chacun réinvestit dans les plantations de canne.

Le maintien de l'emploi dans ce secteur suppose donc que le revenu des planteurs, des industriels, comme des salariés d'usines ou des coupeurs augmente au même rythme que le coût de la vie.

C'est pourquoi les mesures envisageables pour les campagnes à venir ne seront mises en oeuvre que si, dès cette année, les charges sont effectivement maîtrisées et si dans un délai rapproché un accord d'ensemble est conclu entre les partenaires sociaux concernés, avec la participation des élus locaux, afin d'obtenir l'adhésion de tous sur ce plan.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs les élus, le gouvernement est à vos côtés. Il vous écoute, il veut avoir votre opinion, il est prêt à vous aider à décider pour votre département un développement basé sur ses ressources propres tant humaines qu'industrielles et agricoles.

Voilà Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les élus, ce que je voulais vous dire à la veille d'un scrutin qui va permettre à tous les Guadeloupéens d'ouvrir une nouvelle page de leur histoire.

Je ne veux pas revenir sur les péripéties qui ont précédé cette échéance.

Des combats d'arrière-garde ont été menés. Qu'importe. Le gouvernement a maintenu le cap. La décentralisation annoncée entre dans les faits. Car le gouvernement de gauche c'est le gouvernement de la parole donnée et de la parole tenue.

YUJ 11.-

Vous avez vu que nous avons pris toutes les dispositions pour que les engagements pris par François Mitterrand avant son élection à la présidence de la République soient tenus et que le vent du changement n'ignore pas les départements d'outre-mer.

Vos responsabilités seront demain plus importantes encore qu'aujourd'hui. Le Premier ministre, le secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer et tout le gouvernement savent pouvoir compter sur vous.

Vous pouvez, en revanche, compter sur nous et sur la solidarité active de la métropole.

C'est ce que le Premier ministre de la République est venu vous dire; à vous qui êtes les élus de la Guadeloupe, comme il l'avait dit auparavant aux élus de la Guyane et de la Martinique.

C'est ce que le Premier ministre de la République dit également aux populations guyanaises et antillaises qu'il est amené à rencontrer comme il l'avait auparavant aux populations de la Réunion.

Nul ne doit s'en étonner.

C'est aussi le rôle d'un chef de gouvernement d'expliquer sa politique. Je le fais régulièrement en métropole. En 20 mois, j'ai visité de nombreuses communes, de nombreux départements et de nombreuses régions.

Ce que je fais en métropole il est naturel que je le fasse aussi outre-mer.

.../..

D437FJ3

C'est non seulement naturel mais je dirais que c'est indispensable. J'ai cru en effet constater que le message gouvernemental n'était pas toujours clairement perceptible dans vos départements. J'ai pu constater l'existence d'un certain brouillage à divers niveaux.

Disons qu'il s'agit là d'une part de l'héritage et que certaines anomalies se dissiperont progressivement au fur et à mesure justement que les populations des départements d'outre-mer non seulement auront mieux pris connaissance - et donc conscience - de la politique gouvernementale mais encore auront pu prendre davantage en charge la responsabilité de leur avenir.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je ne cesserai aujourd'hui, demain et par la suite, de prendre mon bâton de pèlerin pour expliquer la politique du gouvernement.

Je crois aux nécessités du débat démocratique. Je suis, vous le savez, un homme de dialogue. Mais pour que ce débat soit réel, pour que ce dialogue ait un sens, il convient que toutes les voix puissent se faire entendre.

La proportionnelle le permet.

Chacune des sensibilités qui existent dans les départements d'outre-mer va donc pouvoir, le 20 février, prendre la place qui lui revient dans la gestion.

.../..